



CNESER du 15 septembre 2020

Déclaration préalable

Pour FO ESR cette rentrée est celle de tous les dangers, non seulement pour les personnels et les étudiants mais pour l'université elle-même. En effet non seulement le ministère maintient ses projets de régression mais la rentrée qu'il promet accentue la dégradation du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

La LPR maintenue, le projet doit être retiré !

La loi de programmation de la recherche est une loi de contractualisation de l'ensemble des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur qui seraient tous soumis aux « missions » temporaires imposées par le cadre des appels à projets. C'est ainsi l'emploi sous statut qui serait progressivement mis en extinction, alors même qu'il est garant de la qualité, de la continuité mais aussi de l'indépendance de l'enseignement supérieur et de la recherche. FO ESR rappelle que seul le confinement a pu mettre fin à la mobilisation d'ampleur contre la LPR (alors LPPR). C'est pourquoi FO ESR est partie prenante de l'appel issu d'une large intersyndicale à rejoindre le rassemblement du 21 septembre à 14H, au moment de l'examen du projet de loi à l'assemblée nationale¹.

Un protocole sur les rémunérations qui légitime la LPR et accroît les inégalités

Quant au projet de protocole d'accord sur les rémunérations et carrières, il a pour fonction de faire accepter la LPR et d'associer les organisations syndicales aux régressions qu'elle contient. Faisant miroiter des augmentations de rémunérations très claires, le projet de protocole consolide les chaires de professeur junior, opère une confusion des corps et missions entre enseignants-chercheurs et chercheurs, accroît les voies de contournement de la qualification pour l'accès au corps professoral, accroît également les inégalités de rémunération *via* une politique indemnitaire très officiellement « individualisée », donc inégalitaire.

C'est pourquoi FO ESR demande l'abandon de ce projet de protocole et l'ouverture de négociations sur la base des revendications des personnels : ouverture des milliers de postes statutaires d'enseignants-chercheurs, de chercheurs et de BIATSS nécessaires pour permettre l'accueil de tous les bacheliers dans la filière de leur choix et l'accomplissement de toutes les missions de l'enseignement comme de la recherche ; et, en matière de rémunération, rattrapage de la perte de 18 % de pouvoir d'achat par une revalorisation du point d'indice, et tout de suite, maintenant, 183 euros mensuels nets indiciaires, sans contrepartie, comme chez les personnels hospitaliers de toutes catégories.

Une rentrée sous le signe de la coercition...

En ce qui concerne cette rentrée, alors qu'il aurait fallu prévoir des moyens en termes de locaux, de postes, d'heures de cours, tout ce que la circulaire ministérielle du 7 septembre organise au niveau national, c'est la coercition !

En effet elle proclame l'oukaze du port du masque, y compris en plein air et lorsque la distanciation

1 Organisations qui appellent : FO ESR, SNTRS-CGT, CGT FERC SUP, CGT-INRAE, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SUD RECHERCHE EPST-SOLIDAIRES, SUD EDUCATION, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, UNEF, L'ALTERNATIVE, UNEF, FACS ET LABOS EN LUTTE.

est respectée, y compris pour faire cours et lorsque la distanciation est respectée, ce qui est incompréhensible (et, pour le port du masque en cours, souvent infaisable). L'obligation de porter le masque sept, huit heures par jour, accompagnée de la culpabilisation médiatique de la jeunesse présentée comme la cause de la propagation du virus sur de grands campus souvent aérés, ressemble à une mesure vexatoire. En étroite articulation avec les mesures liberticides de l'état d'urgence, ceci conduit à l'instauration dans les universités d'un inquiétant autoritarisme, avec le contrôle de tous par tous et le gouvernement par la menace, celle de sanctions disciplinaires, pour les personnels comme pour les étudiants, qui devraient de plus être inscrites dans les règlements intérieurs !

... utilisée pour dégrader le service public d'enseignement supérieur

Quant à l'enseignement, la circulaire ouvre toutes les possibilités de déréguler celui-ci, par universités, composantes, sites ou filières (« hybridation » partielle, totale, « synchrone », etc.), ce qui est toujours synonyme de dégradation de l'enseignement, d'accroissement des charges de travail non rémunérées, d'accroissement des inégalités dans l'accès aux cours (cours en présentiel une fois sur deux, cours une demi-journée sur quatre, cours complètement « à distance », etc.), inégalités démultipliées par les difficultés d'accès aux connexions. Les Cours magistraux, fondements de l'enseignement universitaire, sont particulièrement menacés par le cadre de la circulaire, et encore plus par les décisions qu'en tirent les présidences d'université, les directions de composantes. Plus que jamais, nous avons besoin de postes pour accueillir les nombreux nouveaux bacheliers ; mais nous avons aussi besoin d'avoir le droit de leur faire cours, en présentiel, de répondre à leurs questions. Les enseignants veulent enseigner ; les étudiants veulent étudier. Les différentes règles mises en place à tout niveau, loin de les protéger du virus (ils viennent dans des transports en commun souvent bondés, ont le droit de passer leurs week-ends au Puy du Fou ou à Eurodisney) les en empêchent.

C'est pourquoi FO ESR demande le retrait de cette circulaire et l'octroi des moyens nécessaires pour rétablir pleinement le fonctionnement des universités, avec, pour tous, les cours en présentiel prévus dans les maquettes qui seuls garantissent pleinement l'égalité, la qualité et l'efficacité de l'enseignement.

Montreuil, le 15 septembre 2020